

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF532

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 58 UNDECIES

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et de ressources du locataire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à maintenir la possibilité pour les préfets de moduler les plafonds de ressource des locataires dans le cadre de l'expérimentation portant sur le dispositif Pinel en Bretagne.